

DECISION N° 02-2021
Portant délégation de signature spécifique
à la DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES

Le Directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

Vu les articles D.6143-33 à 35 et R 6143-38 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu les décisions de recrutement et/ou nomination des délégués mentionnés à l'article 2 ci-après ;

DECIDE

Article 1

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Lionel CALENGE, directeur général du CHU de La Réunion, concernant la Direction des Affaires Médicales.

Article 2

Madame Lise LECOMTE, directrice générale adjointe, assure l'intérim de la direction des Affaires Médicales jusqu'à la prise de fonction du nouveau directeur.

Les délégués sont :

- Madame Lise LECOMTE, Directrice des affaires médicales par intérim
- Monsieur Vincent DIJOUX, Attaché d'administration
- Madame Marie-Annick HOUEL, Attachée d'administration

Article 3

Délégation de signature est donnée à **Madame Lise LECOMTE** pour toutes correspondances, actes ou décisions relatifs au portefeuille d'activités suivantes, et notamment:

- Les correspondances, actes, décisions se rapportant à la gestion du personnel médical ;
- La gestion du contentieux concernant les personnels médicaux ;
- La gestion des tableaux de permanence des soins ;
- La gestion et le suivi des crédits budgétaires affectés aux affaires médicales ;
- L'établissement et la production des justificatifs d'éléments de paie, ainsi que les décisions et actes y afférents ;
- La gestion des recrutements des personnels médicaux titulaires et non titulaires ;
- La gestion des carrières des personnels médicaux, en lien avec le Centre national de gestion.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lise LECOMTE, Madame Marie Annick HOUEL et Monsieur Vincent DIJOUX, attachés d'administration sont habilités à signer les correspondances, actes ou décisions faisant l'objet de la présente délégation dans les conditions suivantes :

- *Madame Marie-Annick HOUEL, Attachée d'administration*

Pour les actes relevant de :

- La gestion des recrutements des personnels médicaux titulaires et non titulaires ;
- La gestion des carrières des personnels médicaux, en lien avec le Centre national de gestion.

- *Monsieur Vincent DIJOUX, Attaché d'administration*

Pour les actes relevant de :

- La gestion des tableaux de permanence des soins ;
- La gestion et le suivi des crédits budgétaires affectés aux affaires médicales ;
- L'établissement et la production des justificatifs d'éléments de paie, ainsi que les décisions et actes y afférents ;

Article 5

La présente décision annule et remplace les précédentes décisions, notamment n° 06-2020

Les délégataires se référeront au directeur général des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente décision.

Article 6

Les signatures des délégataires cités à l'article 2 sont recueillies dans le document de notification et consultable sur demande.

Article 7

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable de l'Etablissement et publiée sur le site internet du CHU de La Réunion.

Fait à Saint Paul, le 25 janvier 2021

Le Directeur général du CHU de La Réunion

Lionel CALENGE

Transmission :

Pour notification

- Madame Lise LECOMTE, directrice générale adjointe, directrice des affaires médicales par intérim
- Monsieur Vincent DIJOUX, Attaché d'administration
- Madame Marie-Annick HOUEL, Attachée d'administration

Pour communication

- Comptable du CHU de La Réunion
- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion

Pour publication

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion (publication)
- Site internet du CHU de La Réunion

Pour information :

- *Equipe de direction du CHU*